



MARCHE INFORMATIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

OPÉRATION :

ACHAT D'UN NOUVEAU MATERIEL INFORMATIQUE

MARCHÉ

- Titulaire :

- Marché notifié le :



ACTE D'ENGAGEMENT

--	--	--	--	--	--	--

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
GRAND LYCEE FRANCO LIBANAIS

OPÉRATION

ACHAT D'UN NOUVEAU MATERIEL INFORMATIQUE
Ordinateurs, Imprimantes et articles supplémentaires

Imputation budgétaire :

Montant des travaux : \$ US

Marché de travaux

Personne habilitée à donner les renseignements divers sur ce marché public:

Monsieur le Directeur administratif et financier



ARTICLE 1: CONTRACTANT

Je soussigné,

Qualité :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social à :

N° du registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,
- **Affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens est en règle avec l'administration Libanaise.
- **M'ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le **Nouveau matériel informatique sur le site des 5 établissements du Lycée Franco Libanais** dans les conditions ci-après définies.

Le présent engagement ne vaut que si notre offre nous est notifiée dans un délai de 15 jours compté à partir de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2: PRIX

2-1 . Montant du marché

Le Matériel Informatique conforme au Cahier des Charges sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

Montant du matériel (toutes taxes comprises) : \$ US

Montant en toutes lettres :

ATTENTION : Le montant du matériel Informatique comprend tous les frais relatifs à l'opération et notamment, l'ensemble des taxes (fiscales, sociales, de stockage, de dépôt en décharge...), droits de douanes, droit d'enregistrement, impôts et autres charges et frais financiers.



ARTICLE 3 : SOUS - TRAITANCE

Le titulaire

- Ne peut en aucun cas sous-traiter

ARTICLE 4 : DÉLAIS

Le délai global d'exécution est de **30 JOURS**. Ce délai comprend la période de préparation de livraison.

ARTICLE 5: PAIEMENTS

Les établissements du réseau MLF se libéreront des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

- nom de l'établissement :
- adresse :
- numéro de compte
- code banque : / - code guichet : /

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

La présente offre est acceptée par la personne responsable du marché pour valoir acte d'engagement.

Fait à Beyrouth, le

Cachet et signature du Maître d'Ouvrage,
Monsieur le proviseur du lycée Franco-Libanais de Verdun
Eric KROP,

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.



ARTICLE 7 : NOTIFICATION DU MARCHE AU CONTRACTANT

L'acceptation de l'offre par le maître d'ouvrage a été notifiée au contractant.

Reçu notification le,

Cachet et signature du titulaire.